



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 96955

### Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires territoriaux. Une demande de la Commission européenne adressée à la France, fin juillet 2005, et un arrêt du Conseil d'état du 26 septembre 2005 ont remis en question le dispositif actuel d'aides directes aux mutuelles de fonctionnaires. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur la possibilité d'une prise en charge par les collectivités territoriales de toute ou partie des cotisations de leurs agents à une complémentaire santé et prévoyance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Biancheri](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96955

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 13 juin 2006, page 6139